

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021

04X21

SUBVENTION VALANT ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION MUNICIPALE AU SÉJOUR CLASSES DE DÉCOUVERTE 2021 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES CADENEUX

Afin de permettre aux élèves des écoles élémentaires de bénéficier d'un séjour en classe de découverte, le Conseil Municipal a fixé par délibération N° 262X18 du 29 novembre 2018 les modalités de financement relative à l'organisation des classes de découverte au profit des écoles élémentaires.

Deux classes de l'élémentaire des Cadeneaux (classe CM1/CM2 et CM2) avaient mis en place un projet de séjour court en application du programme des sciences (visite musée Envol des pionniers et cité de l'Espace), agréé par l'Inspection de l'Éducation Nationale, et initialement prévu du 30 mars au 1^{er} avril 2020.

Du fait de la pandémie COVID-19, ce séjour a été annulé.

Cependant, la coopérative scolaire OCCE de l'école élémentaire des Cadeneaux a versé au prestataire du séjour (La Ligue de l'Enseignement) un acompte d'un montant de 1 990,20 €. Celui-ci a effectué un report de cet acompte sur une nouvelle réservation de séjour.

La direction de l'école élémentaire des Cadeneaux sollicite auprès de la Ville des Pennes Mirabeau le versement d'une subvention d'un montant de 1 990,20 € correspondant à l'acompte versé à La Ligue de l'Enseignement, afin de permettre le remboursement des participations familiales sans amputer le budget de sa coopérative scolaire pour l'année scolaire en cours.

Cette subvention sera déduite du montant de la subvention de classe de découverte allouée à cette école pour l'année scolaire 2021 / 2022.

Il est proposé de verser le montant de 1 990,20 € à la coopérative OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) de l'école élémentaire des Cadeneaux au vu de l'avoir de report La Ligue de l'Enseignement ci-annexée.

Vu le courrier d'annulation des classes transplantées pour l'année 2019/2020 du DASEN des Bouches-du-Rhône, le 1^{er} avril,

Vu l'avoir de report établi par La Ligue de l'Enseignement,

Vu la demande de la Direction de l'école élémentaire en date du 13 novembre 2020,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé,

- EMET un avis favorable au versement, d'une subvention de 1 990,20 €, déductible de la subvention pour le prochain séjour de classe de découverte, au bénéfice de la coopérative OCCE de l'école élémentaire des Cadeneaux.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires à ce versement sont prévus au budget.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	35
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI